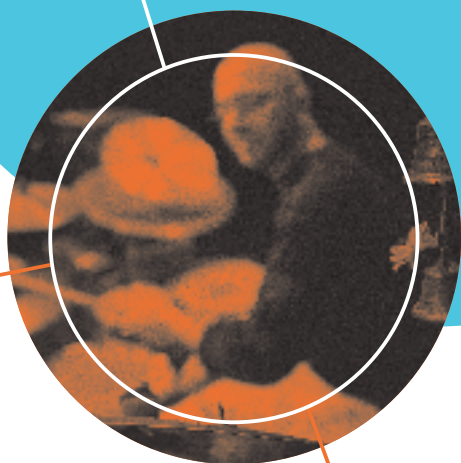




**rencontres  
du JAZZ  
en région**

**Actes et Synthèse**



**2<sup>èmes</sup> Rencontres du jazz en région**

**lundi 9 et mardi 10 mai 2005 / Auditorium du Centre culturel Jean Jaurès - Nevers**



# Remerciements

Ces 2<sup>èmes</sup> Rencontres du jazz en région doivent beaucoup à :

**Pascal Anquetil**, responsable du Centre info jazz de l'Irma et **Jean-Pierre Saez**, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, qui ont bien voulu modérer les deux journées et dont la direction des débats a contribué à la richesse de nos échanges,

et bien évidemment à la présence et aux contributions de :

- **Antoine Arlot**, musicien / Groupe Emil
- **Serge Adam**, musicien / label Quoi de neuf Docteur ?
- **Monica Guillouet-Gelys**, directrice du Théâtre d'Auxerre
- **Stéphane Payen**, musicien / Collectif Hask
- **Jean-Paul Ricard**, directeur de l'AJMI, vice-président de la Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées, président des Allumés du jazz
  
- **Emmanuel Brandl**, sociologue chargé de mission à l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble
- **Joël Brouch**, directeur de l'OARA
- **Jean Delestrade**, vice-président du Centre info jazz de Champagne-Ardenne
- **Solange Dondi**, conseillère danse à l'ONDA
- **Anne Expert**, chargée de développement des pratiques chorégraphiques de l'Agence musique et danse Rhône-Alpes
- **Cyrille Gohaud**, coordinateur du Collectif régional de diffusion du jazz en Pays-de-la-Loire
- **Jacques Panisset**, vice-président de Rhône-Alpes Jazz

Sans oublier bien sûr l'ensemble des participants qui ont témoigné de l'intérêt qu'ils portaient aux enjeux de ces deux journées proposées par le Centre régional du jazz en Bourgogne, le Petit faucheur et Auvergne Musiques Danses dans le prolongement des 1<sup>ères</sup> Rencontres du jazz en région de janvier 2003.

Ces 2<sup>èmes</sup> Rencontres ont confirmé le besoin d'échange et de confrontation de l'ensemble des acteurs de nos trois régions tant sur des préoccupations concrètes, territoriales, liées directement à la création et à la diffusion du jazz en région que sur les enjeux d'une structuration régionale et interrégionale toujours en construction, et dont le développement reposera sur la pertinence et l'efficacité de nos outils régionaux.

**Marc Doumèche**

Auvergne Musiques Danses

**Roger Fontanel**

Centre régional du jazz en Bourgogne

**Michel Audureau**

Le Petit faucheur

La retranscription des Actes a été réalisée par Annie Béraud.

Conception graphique : Anne Gautherot et Benjamin Stasola

Photographies : © Aït Belkacem

Remerciements à la ville de Nevers, à l'École nationale de musique de Nevers et au Café Charbon.

Rencontres proposées par Auvergne Musiques Danses, le Centre régional du jazz en Bourgogne et le Petit faucheur.

Coordination : Centre régional du jazz en Bourgogne.

directeur **Roger Fontanel**

administrateur **Benoît Roussel**

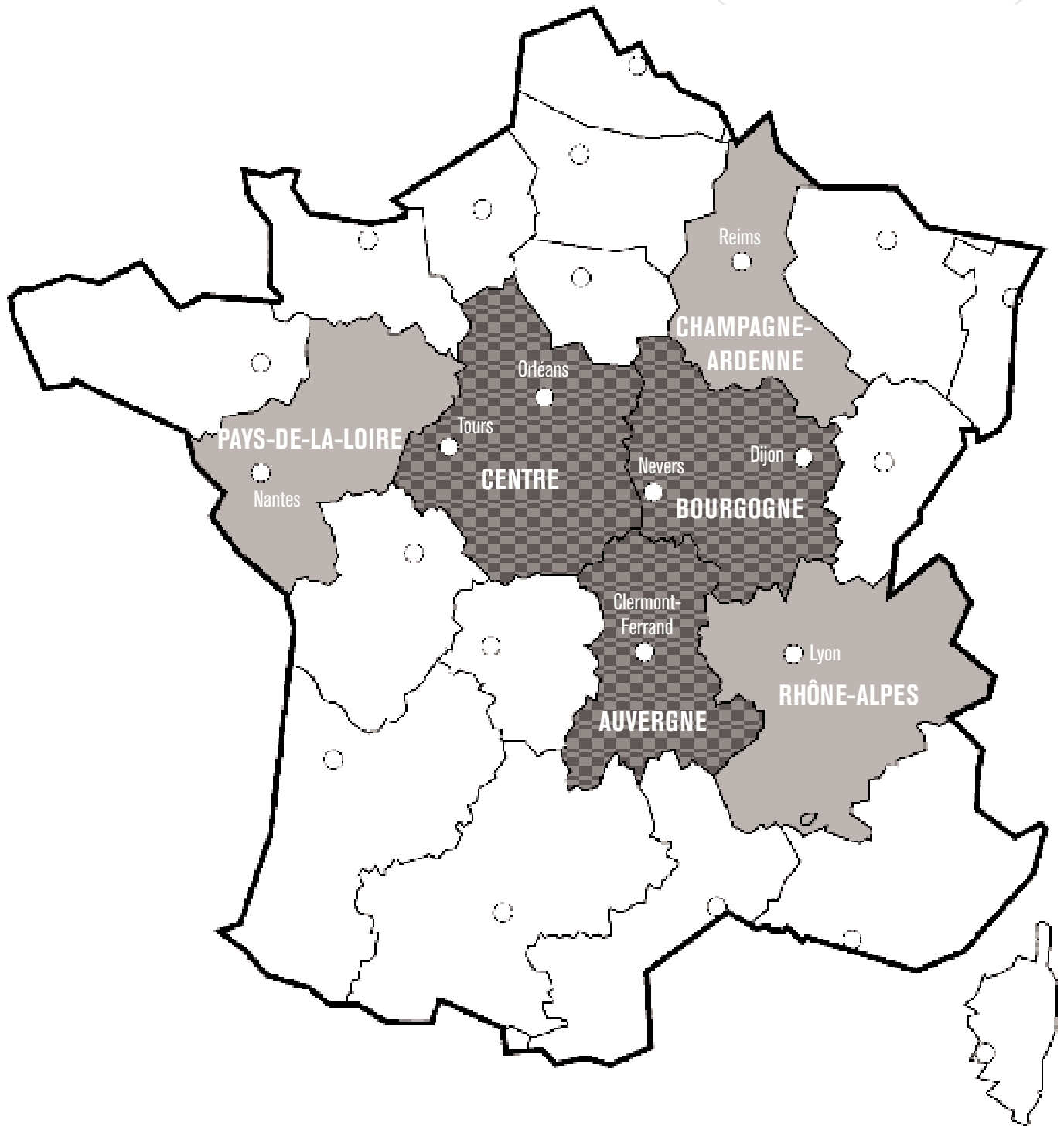
accueil et coordination **Sabine Cassan / Geneviève Herbreteau / Delphine Lafaix**

régie générale et sonorisation **Patrick Peignelin** / enregistrement **Fred Warnant**

régie **Sheene / Sébastien Pifre**

Organisation des concerts « Emergence(s) » : DJazz Nevers-Nièvre avec le soutien d'Auvergne Musiques Danses, du Petit faucheur et du Centre régional du jazz en Bourgogne.

# Repérage



rencontres  
du JAZZ  
en région

2<sup>èmes</sup> Rencontres  
du jazz en région  
lundi 9 et mardi 10 mai 2005

Nevers / Auditorium Jean Jaurès

## **Poursuivre la réflexion initiée en 2003**

lors des 1<sup>ères</sup> Rencontres du jazz en région, à partir des projets originaux et singuliers développés en Auvergne, Bourgogne et Centre,

**L'élargir** à des partenaires d'**autres régions** qui développent, pour le jazz, des projets partageant les mêmes objectifs,

**Questionner**, plus globalement dans le champ culturel et artistique, les enjeux et perspectives d'une **structuration interrégionale**,

**Créer** de nouveaux **espaces d'échanges** et de partage d'expériences : des conditions de la diffusion et de la création aux perspectives offertes par les nouvelles **coopérations (inter)régionales**,

**Forum d'information ;  
créer et jouer en région ?**

**L'interregionalité en tant qu'espace de  
développement culturel et artistique**

Rencontres proposées par :  
Auvergne Musiques Danses  
Le Centre régional du Jazz en Bourgogne  
Le Petit faucheur de Tours



# Sommaire

**2<sup>èmes</sup> Rencontres du jazz en région**

**9 et 10 mai 2005 / NEVERS**

**Auditorium du centre culturel Jean Jaurès**



## Bref retour sur les 2<sup>èmes</sup> Rencontres du jazz en région / p. 8

par Marc Perrenoud

## Forum : créer et jouer en région / p. 10

Liste des participants / p. 12

Ordre du jour / p. 15

Actes / p. 16

> **Jazz et musiques improvisées, un marché difficile** / introduction de Pascal Anquetil / p. 16

> **La responsabilité des programmeurs et des diffuseurs dans l'accompagnement des artistes** /

intervention de Monica Guillouet-Gelys / p. 18

intervention de Jean-Paul Ricard / p. 20

> **Les artistes s'organisent : collectifs, associations... agents ?** /

intervention de Stéphane Payen / p. 26

intervention de Serge Adam / p. 28

intervention d'Antoine Arlot / p. 30

Éléments pour une synthèse / p. 37

## Colloque : La région un espace de développement culturel et artistique / p. 38

Liste des participants / p. 40

Ordre du jour / p. 43

Actes / p. 44

> **Jazz et région : paysage en mouvement** / introduction de Jean-Pierre Saez / p. 46

> **Le jazz en région une réalité** /

Rhône-Alpes jazz / intervention de Jacques Panisset / p. 50

Le Centre info jazz de Champagne-Ardenne / intervention de Jean Delestrade / p. 51

Le Collectif régional de diffusion du jazz en Pays-de-la-Loire / intervention de Cyrille Gohaud / p. 53

> **Les enjeux de l'interrégionalité : une nouvelle étape** /

Le Réseau jazz Auvergne-Bourgogne-Centre / intervention de Roger Fontanel / p. 62

Le Forum régional de la danse Rhône-Alpes / Paca / Languedoc-Roussillon / interventions de Solange Dondi et Anne Expert / p. 64

Le Fonds aquitain pour la coopération avec les régions limitrophes : Limousin / Poitou-Charentes / Midi-Pyrénées / intervention de Joël Brouch / p. 66

Synthèse / p. 83

par Emmanuel Brandl

Glossaire et abréviations / p. 86



# Synthese



# Synthese



## ■ L'interrégionalité : une réalité pour l'avenir du jazz

Par Emmanuel Brandl, docteur en sociologie - Centre de sociologie des représentations et des pratiques culturelles (CSRPC), Université Pierre Mendès France, Grenoble.

### Partir des acquis pour penser l'avenir

Il est peut-être bon de souligner dans un premier temps le rôle que jouent les « Rencontres du jazz en région » dans le processus de structuration des réseaux du jazz, en région et entre les régions. En effet, par le nombre et surtout la qualité des personnes réunies autour d'une thématique commune, par la nature même de ces journées, qui en font un moment dédié à l'échange, à circulation de l'information, à l'émergence et à la confrontation des idées, à la réflexion collective sur l'état d'un processus engagé, ces Rencontres apparaissent comme un élément à part entière de la structuration et de l'évolution du jazz en France.

Trois constats peuvent aujourd'hui être établis, ils sont un palier acquis du processus à l'œuvre et prouvent que les choses avancent... dans le bon sens.

Premièrement, c'est un fait établi, l'espace régional est un espace culturel pertinent qui a ouvert de nombreuses perspectives au jazz. Il s'impose en effet comme un espace de structuration des outils de développement du jazz.

Deuxièmement, c'est à partir du terrain, de ses problématiques propres qu'il faut penser l'action. Ce constat s'adresse assez directement aux pouvoirs publics : il n'est plus possible, aujourd'hui, de penser une politique culturelle « *ex nihilo* » qui « normaliserait » les pratiques jazzistiques. Les politiques culturelles territoriales sont appelées à s'adapter aux spécificités des pratiques culturelles, et en l'occurrence, à celles du jazz. En réalité, l'échelon territorial a créé de nouvelles conditions d'échange entre le politique et le culturel, qui rendent possible une telle adaptation : la proximité (qui permet la rencontre) entre acteurs politiques et acteurs culturels permet l'apparition de mécanismes spécifiques, comme la négociation, auparavant invisibles au niveau national.

Enfin, troisième et dernier constat : l'interrégionalité s'impose dans les problématiques culturelles et politiques contemporaines. Comme nous avons pu l'entendre en deuxième partie de cette journée, des expériences concrètes de plus en plus nombreuses, en Bourgogne, mais aussi en Rhône-Alpes, en Pays-de-la-Loire, voire en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le prouvent. Toutefois, en s'affirmant, l'interrégionalité change de sens : elle n'est plus seulement le fait d'une pratique empirique, elle n'est plus seulement le fait d'un « territoire de vie » – qui fait peu de cas des frontières politico-administratives –, elle devient l'enjeu d'une stratégie de développement culturel.

## Articulation, complémentarité et souplesse : vers une logique de réseau

Longtemps, le mode de fonctionnement des institutions fut géré par une stricte division du travail, laquelle a amené une hiérarchisation des statuts, que ce soit dans le monde politique (Etat/collectivités territoriales) ou dans le monde musical (en particulier dans le monde de la musique classique, avec : le chef d'orchestres/le soliste/les tuteurs...).

A contrario, le jazz conserve une imbrication forte des séquences de formation et d'emploi par exemple, ainsi qu'une réelle polyvalence des rôles, ce qui questionne la sectorisation du monde traditionnel de la musique (des séparations fonctionnelles entre compositeur/interprète, soliste/tut-tiste, chef/orchestre, *sideman/leader*...). D'où les difficultés à penser la formation du jazz dans les établissements d'enseignement spécialisés de type Conservatoire national de région ou Ecole de musique. Le jazz, avec d'autres domaines de pratiques artistiques, mais peut-être plus que d'autres, tend alors à imprimer la marque de ce relâchement de la sectorisation, et ainsi à questionner le mode traditionnel de fonctionnement des institutions, qu'il s'agisse des institutions d'enseignement musical (avec l'apparition de la « pédagogie alternative »), ou des institutions politiques (avec l'*inter-régionalité*).

Comment, dès lors, articuler ces deux modalités de fonctionnement (sectorisation/imbrication) dans une logique de complémentarité ? Il faut trouver des outils souples de coopération et de collaboration qui permettent de *mutualiser les expériences* sans jamais remettre en cause les spécificités et les identités de chacun. Mais, dans le même sens, d'autres questions s'imposent : Comment, en outre, être à la fois proche des acteurs de terrain et proche des institutions ? Comment être local et représentatif ? Comment articuler logique intra et inter-régionale ? Comment être structurant sans être monopolistique ? Comment être facilement modulable afin de répondre aux spécificités territoriales ? Comment articuler dans une même chaîne de coopération telle association locale avec telle Scène nationale ? Ou encore, comment conserver, voire améliorer, ses équipements et ses missions tout en travaillant à l'élaboration de projets collectifs ?...

Un mot s'impose alors : c'est celui de *réseau*. Au travers des exemples que nous avons eu aujourd'hui, seul un fonctionnement « en réseau » semble, en effet, pouvoir apporter des éléments de réponse à ces questions. Comme le souligne François Mancebo : « *Les réseaux culturels permettent la mise en commun de moyens dans une perspective de développement territorialisé* »<sup>1</sup>. Mais plus précisément, ce qui se dessine, c'est l'idée de *travailler* en réseau afin de permettre l'élaboration de décisions collectives et de mettre en place des plates-formes de proposition conduisant les collectivités publiques à se positionner.

## Une notion clef de l'interrégionalité du jazz : la diffusion

La « diffusion » est une notion qui revient continuellement dans les débats, à la fois parce qu'il s'agit d'une activité déjà bien développée, et aussi parce qu'elle a une double importance pour les mondes du jazz : à la fois dans l'apprentissage du métier de musicien, et dans le renouvellement des publics.

En effet, la scène participe de la constitution des carrières artistiques, à la fois comme espace de visibilité, de captation du public, mais aussi et surtout comme mode d'apprentissage du métier de musicien de jazz. L'apprentissage des musiciens de jazz comporte une dimension collective qui caractérise l'insertion professionnelle et l'intégration des jeunes musiciens à la communauté

de leurs pairs. Il est donc fait une place de choix à la rencontre avec d'autres musiciens, laquelle s'effectue de façon privilégiée dans les lieux de diffusion. C'est dire combien l'existence de lieux spécifiquement voués à la diffusion du jazz en France est importante.

Mais l'existence du jazz repose aussi, de façon déterminante, sur l'existence d'un public pour le jazz, pour « les » jazz : une œuvre musicale n'a d'existence que si elle rencontre son public, que si elle est écoutée, appréciée, voire critiquée. Or, on sait maintenant qu'il n'existe pas « un » mais « des » publics de la culture, des publics aux attentes diversifiées. De la sorte, il a été souligné qu'il n'est pas envisageable que le jazz ne soit diffusé que dans une seule catégorie de lieux de diffusion. Multiplier les occasions de rencontre avec les publics, élargir le champ des publics concernés, revient à multiplier et à diversifier les espaces de diffusion du jazz, à la fois en terme de catégorie d'équipement culturel et en terme de territoire.

## La place des artistes dans l'interrégionalité

La problématique du statut de l'artiste a été soulevée. Il faut la prendre comme un symptôme : symptôme de l'état actuel de l'emploi artistique, mais aussi symptôme de la place qu'il prend dans les réflexions menées lors des Rencontres du jazz en région.

Le statut de l'artiste en France est aujourd'hui menacé. Comment est-ce qu'une structuration du jazz au niveau interrégional peut contribuer à améliorer la situation ? D'abord, il faut préciser qu'à dire vrai, le projet d'interrégionalité n'a pas véritablement pour vocation d'intervenir sur le statut de l'artiste aujourd'hui. Cette question dépasse de loin ses compétences. Pourtant, en favorisant les échanges et les déplacements d'artistes, en développant des programmations jazz dans des lieux généralistes, en luttant aussi pour qu'existe en France plus de lieux spécifiquement dédiés au jazz, le processus qui nous occupe participe à renforcer l'économie de ce secteur en élargissant le marché du jazz et en développant les itinéraires jazzistiques. Il reste malgré tout à poursuivre la réflexion. Et il est peut-être possible pour les « Rencontres » de se saisir encore plus de cette problématique en menant une réflexion plus approfondie sur le statut des enseignants du jazz et des débouchés des jeunes musiciens en région.

## Un secteur à l'économie encore fragile

Il ressort de façon transversale que le projet d'interrégionalité du jazz reste dominé par une grande fragilité de l'économie de son secteur. Ici, les collectivités publiques ont un rôle fondamental à jouer. La pérennisation des initiatives territoriales, qu'elles soient individuelles ou collectives, repose sur la capacité des pouvoirs publics à intervenir de façon déterminée et coordonnée en faveur des acteurs et des structures qui participent de la dynamique de la culture en région.

On a aujourd'hui affaire à un effort de la part des acteurs du jazz pour se structurer afin de rendre plus visible et lisible par les collectivités territoriales les actions qu'ils produisent en région. Ces efforts, qui visent notamment à réduire le nombre d'interlocuteurs possible avec les pouvoirs publics, ne vont pas sans amener ces médiateurs à prendre des risques. Le jeu, en effet, est subtil. On peut parler d'un travail de « négociation partenariale » : il faut réduire les écarts, savoir répondre à chacune des parties pour le bien des uns et des autres ; il faut entendre les exigences des autres tout en sachant imposer les siennes. Il faut leur être gré de ce travail.

De fait, il apparaît juste et justifié d'interroger les pouvoirs publics sur leur capacité à harmoniser et à clarifier, à leur tour, la réponse publique par une meilleure distribution des rôles.

## En conclusion

Lors des précédentes rencontres, René Rizzardo ouvrait sa synthèse en mettant en avant les centres régionaux du jazz comme « outils d'un développement annoncé ». A l'écoute des débats de cette nouvelle rencontre de Nevers, on peut maintenant conclure cette synthèse par cette affirmation : « Les centres régionaux du jazz : outils d'un développement *confirmé* ».

La question n'est plus, en effet, de savoir si oui ou non les CRJ doivent exister. En deux ans seulement, ils ont prouvé leur pertinence. Aujourd'hui, c'est la question de leurs missions et des formes possibles de collaborations à mettre en œuvre qui se pose. Leur responsabilité est immense : ils sont les instruments de l'élaboration du jazz de demain. C'est aussi pourquoi ils ne peuvent se passer d'une évaluation régulière de leurs missions et de leur fonctionnement.

Certes la tâche n'est pas aisée au moment où les champs culturel et politique connaissent de profondes transformations qui laissent relativement incertaines les pistes les plus pertinentes pour l'avenir. Mais n'est-ce pas précisément l'occasion, pour les acteurs des mondes du jazz en général et les CRJ en particulier, de se saisir de cette relative incertitude pour s'imposer et participer activement à reconfigurer l'avenir ?

---

1. F. Mancebo, « *Terre Catalane* : un réseau pour quoi faire ? », in J.-P. Augustin et A. Lefebvre (sld), *Perspectives territoriales pour la culture*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2004, p. 215-238.

# Glossaire et abréviations

**AD, ADDM (ou ADDIM) :** association départementale de développement musical et chorégraphique.

**AR, ARDM :** association régionale de développement musical et chorégraphique.

Ces associations reçoivent du ministère de la culture et des conseils régionaux (AR) ou généraux (AD) une mission générale de développement visant à soutenir et développer l'activité musicale et chorégraphique sur leur territoire. Ces missions s'inscrivent dans une logique d'aménagement culturel du territoire régional ou départemental.

**AFIJMA :** Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles. Collectif de festivals (une trentaine), qui se reconnaissent dans une charte commune dont les objectifs passent par la priorité au jazz actuel, à la création et au risque artistique, dans le cadre de projets culturels affirmés (actions de sensibilisation, actions décentralisées). Nombreux échanges et coopérations en vue de valoriser le jazz européen.

**CA / DE :** pour l'enseignement de la musique dans l'enseignement spécialisé, deux examens de qualification existent : le diplôme d'Etat (DE) et le certificat d'aptitude (CA), qui sont les titres requis pour se présenter aux concours de la fonction publique territoriale, et être recruté en qualité de fonctionnaire par une collectivité territoriale pour pouvoir enseigner dans un établissement d'enseignement spécialisé de musique et de danse.

**COREPS :** Commission régionale des professionnels du spectacle. Organismes de consultation, les COREPS s'organisent au niveau des régions et regroupent l'Etat, les collectivités territoriales, des salariés, des employeurs, des organismes sociaux institutionnels. Les réunions sont organisées par les DRAC mais sont sous la responsabilité de la préfecture de région. Les objectifs : réunir des éléments de connaissance sur l'économie du spectacle vivant en région, en matière d'emploi, de formation et de fonctionnement des secteurs d'activité concernés.

**DE :** voir CA

**DMDTS :** direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Cette grande direction du ministère de la culture et de la communication, couvre l'ensemble du spectacle vivant dans ses divers domaines : création, diffusion, enseignement, formation et insertion, pratique, environnement économique et professionnel.

**DRAC :** direction régionale des affaires culturelles. Services du ministère de la culture déconcentrés en région.

## FEDERATION DES SCENES DE JAZZ ET DE MUSIQUES

**IMPROVISEES :** réseau de vingt-cinq scènes dont la capacité est inférieure à 250 places et défendant un projet artistique et culturel prioritairement consacré au jazz de création et aux musiques improvisées. Programmes d'actions envers les formations des régions concernées.

**FNEJ-MA :** Fédération nationale des écoles de musique d'influences jazz et musiques actuelles. La Fnej-ma rassemble des écoles, des lieux de formation et des membres associés afin de favoriser l'enseignement, la formation, la promotion et la diffusion des musiques actuelles et d'influence jazz sous toutes ses formes. Elle regroupe une vingtaine d'écoles de musique en France.

**IRMA :** information et ressources pour les musiques actuelles. Centre de ressources regroupant le cij (centre info jazz), le cimt (centre info musiques traditionnelles) et le cir (centre info rock, chanson, hip hop et musiques électroniques) qui s'appuie sur des correspondants en région afin de regrouper des informations sur les professionnels de la musique. L'irma publie un ouvrage de référence : l'Officiel de la Musique ainsi que de nombreux guides et fiches pratiques et se tient à la disposition des acteurs des musiques actuelles, comme tous ses correspondants, pour les informer et les conseiller dans leurs démarches. L'irma organise des formations et offre également des services de conseil et d'expertise pour les musiques actuelles.

**MIAT :** Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire. Les MIAT sont mises en place en 1998, après les constats suivants : le besoin renouvelé de planification régionale comparé au manque de moyens d'études dont disposaient les préfets ; la recomposition territoriale induite par les évolutions démographiques et les organisations géographiques des grandes entreprises ; le cloisonnement excessif des services déconcentrés de l'Etat.

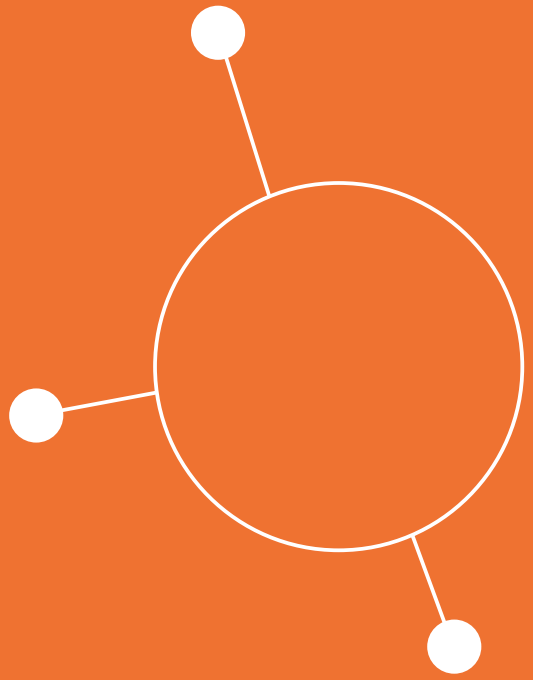
Placées sous la responsabilité d'un préfet coordonnateur, les MIAT sont des systèmes d'études interrégionaux, fondant leurs capacités sur la mise en réseau des services déconcentrés de l'Etat directement concernés : secrétariat général pour les affaires régionales des préfetures de région, directions régionales de l'équipement, de l'environnement, des affaires culturelles, etc. Elles ont aussi pour objet de susciter des coopérations et partenariats et de décliner au niveau interrégional les schémas de services collectifs.

Leurs contours géographiques ont été dessinés autour des grands bassins de peuplement, afin de coller aux réalités économiques et humaines les plus actuelles, hors soucis de fiefs territoriaux et de frontières administratives.

**OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES :** organisme national dont la mission est d'accompagner la décentralisation des politiques publiques par l'organisation d'études, de rencontres, d'informations et de formations, auprès, notamment, des collectivités territoriales et des partenaires publics.

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA MUSIQUE :** dans le cadre de sa mission générale d'information sur la filière musicale, l'Observatoire national de la musique organise des journées nationales thématiques et produit des études en relation avec les secteurs professionnels et les pouvoirs publics.

**ONDA :** office national de diffusion artistique. L'ONDA a pour mission en France d'intervenir auprès des structures de diffusion artistique : pour les aider à mieux connaître les projets artistiques français et étrangers en cours de réalisation ; pour les soutenir dans leur décision de programmation, dès lors que celle-ci constitue une prise de risque artistique et financière. L'ONDA appuie son action par les Rida (rencontres interrégionales de diffusion artistique), lieux informels de rencontres et d'échanges ouverts aux programmeurs.



52 avenue Barbier Daubrée  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 42 28 00 - Fax : 04 73 42 28 01  
[www.auvergne-musiques-danses.asso.fr](http://www.auvergne-musiques-danses.asso.fr)  
[auvergne.musiques.danses@wanadoo.fr](mailto:auvergne.musiques.danses@wanadoo.fr)



3 bis place des Reines de Pologne - BP 824  
58008 Nevers Cedex  
Tél : 03 86 57 88 51 - Fax : 03 86 57 93 05  
[www.crjbourgogne.org](http://www.crjbourgogne.org)  
[crjbourgogne@wanadoo.fr](mailto:crjbourgogne@wanadoo.fr)



12, rue Léonard de Vinci - 37000 Tours  
Tél : 02 47 38 29 34 - Fax : 02 47 37 15 77  
[www.petitfaucheux.fr](http://www.petitfaucheux.fr)  
[administration@petitfaucheux.fr](mailto:administration@petitfaucheux.fr)